



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE « Animateur périscolaire ».

Session habilitée par la CPNEF Animation n° 2016-144.

A Périgueux, de novembre 2016 à avril 2017

Les Francas proposent une préparation au Certificat de qualification professionnelle (CQP) d'animateur périscolaire, accessible à tout animateur (trice) intervenant dans un accueil de loisirs périscolaire et/ou extrascolaire. La formation au CQP est basée sur le principe de l'alternance. Le stagiaire doit réaliser 200 heures dans un Accueil collectif de mineurs (ACM) et 217 heures de formation réparties sur sept semaines de trois à cinq jours « en continu » durant les semaines scolaires.

X Définition du rôle d'animateur périscolaire :

L'animateur périscolaire intervient auprès d'enfants, dans des espaces et des temps proches de l'école, le matin, le soir, durant la pause méridienne, mais aussi le mercredi et durant les vacances, en relation avec les acteurs éducatifs privilégiés que sont les parents et les enseignants. Il met en œuvre une animation et des démarches d'activités adaptées au cadre de l'accueil périscolaire, aux espaces disponibles, aux rythmes des enfants. Il assume 3 grands actes professionnels :

- Il accueille des enfants et des familles dans les temps périscolaires,
- Il sait concevoir un projet d'activités.
- Il sait conduire des temps d'animation péri et extra scolaires, en direction des enfants.

X Pour les stagiaires relevant de la formation professionnelle continue :

Possibilité d'inscription au plan de formation de l'employeur (en fonction de ses priorités de formation) et de prise en charge par son OPCA (se renseigner sur les délais de traitement des demandes).

X Pour les stagiaires pouvant bénéficier du dispositif de formation « Contrats d'avenir » :

Renseignements auprès de la mission Locale ou du Pôle emploi de rattachement.

X Pour les stagiaires demandeurs d'emploi :

Renseignements auprès des structures chargées des prescriptions dans l'agglomération de Périgueux (Missions locales, Agences Pôle emploi, Cap-Emploi)

PRIX DE LA FORMATION : 2 500 € (1250 € par trimestre)

Lieu de la formation : Agglomération de Périgueux.

Date limite de dépôt des inscriptions : 10 novembre 2016.

Début de la formation (module de positionnement) : mercredi 16 novembre 2016.

Fin de la formation : mardi 4 avril 2017.

Formation en alternance sur 6 mois.

217 heures (6 semaines) en centre de formation et 200 heures en entreprise.

**Certificat de qualification professionnelle délivré par la branche professionnelle,
Via la CPNEF Animation.**

Accessible en cours d'emploi avec financement possible par les OPCA pour les salariés.

Accessible dans le cadre du dispositif de formation des « Contrats d'avenir ».

CONDITIONS D'ACCÈS AU CQP « animateur périscolaire » :

X Etre âgé de 17 ans au moins (au premier jour de la formation). Une copie de la carte nationale d'identité doit être fournie lors de l'inscription.

X Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.

X Etre inscrit par une collectivité ou par une association et bénéficier d'un financement au titre de la formation continue (pour les salariés) ou bien être orienté par un prescripteur habilité par le Conseil régional d'Aquitaine (pour les demandeurs d'emploi).

X Justifier d'une expérience dans l'animation, avoir déjà encadré un groupe d'enfants dans le cadre d'un accueil périscolaire.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur n'est pas un « pré requis » réglementaire, mais il constitue une base appropriée pour commencer un CQP « animateur périscolaire ».

ORGANISATION DE LA FORMATION :

X Objectifs de la formation :

Contribuer à la qualification professionnelle des animateurs périscolaires.

Accompagner les stagiaires dans un parcours formatif leur permettant d'identifier leurs compétences acquises à travers leurs expériences.

Permettre aux stagiaires de se confronter aux compétences attendues de la professionnalisation telles que : Connaissance du public ; Méthodologie de projet ; Animation de groupe ; Travail en équipe.

Développer l'expression écrite et orale des participants en ce qui concerne leurs projets individuels de formation et leurs projets professionnels.

X La préparation au CQP est organisée en trois modules :

Module 1 : « **Maitriser la spécificité des temps d'accueil périscolaire** ».

35 heures en centre de formation et 52 heures en entreprise

Module 2 « **Préparer un projet d'animation pour des publics enfants** »

63 heures en centre de formation et 60 heures en entreprise

Module 3 : « **Maitriser les outils et les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'actions d'animation** ». 98 heures en centre de formation et 88 heures en entreprise.

Le module n°3 est situé en début de formation. Il se déroule durant les congés scolaires d'octobre et permet aux stagiaires de s'approprier différentes techniques d'animation.

INFORMATIONS TECHNIQUES :

Aire du recrutement : Agglomération de Périgueux et département de la Dordogne.

Effectif minimal de mise en œuvre : 10 personnes.

Modalités d'entrée : vérification des pré requis et test de sélection (Mercredi 9 novembre)

Public visé par la formation : salariés des organisateurs d'accueils périscolaires, animateurs inscrits dans le dispositif « contrat d'avenir », demandeurs d'emploi.

Certification préparée : Certificat de Qualification professionnelle « animateur périscolaire », classifié au RNCP. Métier préparé : Animateur périscolaire. Codification ROME : G 1203, K 1206.

Suite de parcours qualifiant envisageable : BP-JEPS LTP. Dans la nouvelle définition de ce diplôme (arrêté du 18/07/2016), constitué de 4 UC, les titulaires du CQP « Animateur périscolaire » bénéficient de la validation de l'UC4.

Francas d'Aquitaine : 44 boulevard George V 33 000 Bordeaux. 05 57 77 28 10

Alicia LATOUR: Alatour@francas-aquitaine.org

Stéphane DELPRAT : Sdelprat@francas-aquitaine.org

Francas de Dordogne : 18 rue du Clos Chassaing, 24 000 Périgueux 05 53 53 50 43

Sandrine BUTY : francas.24@wanadoo.fr